



**Acte n° 2023D005**  
**Délibération portant attribution de subvention pour la Scène Nationale**  
**d'Albi pour l'année 2023**

Le 06 mars 2023, à 20h30, en Mairie de Monesties, se sont réunis les membres du Conseil Municipal,

**Etaient présents** : Marty Denis, Benazech Roland, Risse Sylvie, Goulesque Didier, Routhe Jean-Paul, Blanc-Antès Danielle, Ducros Alexandre, Pietropoli Jean-Philippe, Jean Louis CORTESE, Lequeux Jean-Louis.

**Etaient absent(s) excusé(s)** : Selam Fatima, Joëlle DURAND, Faugères Karine, Frayssinet Sylvie, Verdier Jean-Pierre

**Pouvoirs :**

Karine FAUGERES donne pouvoir à Didier GOULESQUE  
Sylvie FRAYSSINET donne pouvoir à Danielle BLANC-ANTES  
Karine DURAND donne pouvoir à Sylvie RISSE  
Fatima SELAM donne pouvoir à Denis MARTY  
Sylvie PRAYSSINET donne pouvoir à Danielle BLANC ANTES  
Jean Pierre VERDIER donne pouvoir à Roland BENZAECHE

**Le secrétariat a été assuré par** : Pietropoli Jean-Philippe

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,

Vu la délibération du 18 septembre 2020,

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre du partenariat avec la commune depuis 2012, la Scène Nationale d'Albi a contribué à l'enrichissement de la programmation culturelle municipale. Cette collaboration s'est concrétisée par la venue de spectacles faisant l'objet d'une tournée départementale et par des actions culturelles avec des associations de la commune. L'objectif du partenariat est de renforcer le lien, la cohérence des actions culturelles à Monesties et de conforter la dynamique impulsée par la municipalité et les acteurs du territoire.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose que soit versée en 2023 une subvention générale à la Scène Nationale d'Albi d'un montant de 2000.00 euros (deux mille euros).

Ouï cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,  
Le conseil Municipal émet un avis favorable à l'octroi de la subvention susmentionnée.

Fait et délibéré en Mairie de Monestiés, les jour, mois, et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme

Fait à Monesties, le 06/03/2023

Monsieur le Maire

Denis MARTY

---

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.